

SALON

TONY
TOLLET

DOSSIER DE CANDIDATURE

5^e édition du Salon Tony Tollet.

Les œuvres sélectionnées seront exposées

au Palais de Bondy, Lyon,

du 24 au 28 Mars 2021.

2021

Thème du Salon : « L'INTIMITÉ »

**Si la thématique du salon fait écho à vos émotions,
Si vous voulez vivre des moments d'exception avec d'autres artistes,
Si vous croyez dans les valeurs de transmission, de partage et d'excellence...
Rejoignez-nous !**

Association Tony Tollet

L'association Tony Tollet ouvre les portes de la 5^e édition de son salon, aux artistes sans limite d'âge, de toutes nationalités, qui sont sélectionnés pour exposer dans un espace exceptionnel, le Palais de Bondy à Lyon. **Tony Tollet, fut membre fondateur et Président de la Société Lyonnaise des Beaux-Arts, célèbre institution d'Art créée au Palais de Bondy.**

Les quatre premiers Salons Tony Tollet présentés à la maison Forte de Vourles ont réuni de grands artistes contemporains internationaux et ont remporté un vif succès au regard d'un public toujours plus enthousiaste, (voir événements précédents sur notre site : www.tonytollet.org).

"De l'intime matérialité de la peinture à l'intériorité sensible du peintre".

Le thème choisi « **L'intimité** » permet de mettre en lumière le rapport à l'intimité propre à chacun, révélant ce supplément d'âme que l'artiste nous offre le temps d'un regard.

Les œuvres choisies pour le salon devront être figuratives mais pourront s'inspirer librement des différents courants qui composent la peinture figurative contemporaine.

La marraine du Salon Tony Tollet est Dalva Duarte, artiste internationale brésilienne.

RÈGLEMENT DU SALON TONY TOLLET 5^E ÉDITION : « L'INTIMITÉ »

**PALAIS DE BONDY
DU 24 AU 28 MARS 2021**

SÉLECTION DES ARTISTES

Un jury indépendant composé de professionnels de l'art se réunira pour examiner l'ensemble des dossiers qui lui seront parvenus avant le 30 Octobre 2020. Il examinera les œuvres qui seront exposées par chaque artiste du 24 au 28 mars au Palais de Bondy. Ses décisions seront transmises au plus tard le 30 Novembre 2020.

Le jury vote à la majorité simple. En cas de partage le président du jury a une voix prépondérante. Les délibérations du jury sont confidentielles.

Le jury est souverain et n'est pas tenu de justifier ses décisions. Ses décisions seront sans appel.

Le Président de l'association Tony Tollet ou son représentant a un droit de présence lors des réunions et délibération du jury.

SÉLECTION DES ŒUVRES

THÈME DU SALON : « L'INTIMITÉ »

Les œuvres choisies pour le salon devront répondre à la thématique, être figuratives, mais elles pourront s'inspirer librement des différents courants qui composent la peinture figurative contemporaine.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

1 > Réaliser une œuvre unique sur toile, répondant au thème choisi « L'intimité », au format minimum de 100 x 81 cm. Les techniques sont l'huile ou l'acrylique.

2 > Composer un dossier d'œuvres représentatives de son travail et de sa démarche artistique.

Pas de limite d'âge pour déposer sa candidature.

Ouvert aux artistes amateurs et aux professionnels.

Toutes nationalités acceptées.

Date limite de dépôt des candidatures : **30 Octobre 2020 à minuit.**

Facultatif :

Chaque artiste s'il le souhaite peut présenter en plus de l'œuvre principale une à cinq œuvres supplémentaires répondant à la thématique de l'intimité et de formats libres.

Le comité de sélection pourra choisir plusieurs œuvres de l'artiste sur le thème de l'intimité pour l'exposition.

FRAIS DE DOSSIER, INSCRIPTION ET PARTICIPATION

Pour tous les candidats : les frais de dossier d'inscription s'élevent à 15 euros.

Ces frais comprennent l'adhésion à l'association pour l'année 2021. Les frais de dossier d'inscription restent acquis à l'association quelle que soit la décision du jury.

Frais de participation au Salon : 60 euros.

Paraphe de l'artiste :

RÈGLEMENT DU SALON TONY TOLLET 5^E ÉDITION : « L'INTIMITÉ » PALAIS DE BONDY - DU 24 AU 28 MARS 2021

DATES CLÉS :

Date limite d'envoi de votre candidature :
30 Octobre 2020, à minuit

Délibération du Jury : Novembre 2020

Dépôt des œuvres au Palais de Bondy :
Mardi 23 mars 2021, de 10 h à 12 h

Retrait des œuvres au Palais de Bondy :
Dimanche 28 mars 2021 de 16 h à 17 h.
Mardi 30 mars, de 10 h à 12 h.

INFOS PRATIQUES :

Lieu d'exposition :
Palais de Bondy,
18 Quai de Bondy - 69005 Lyon.

Horaires de l'exposition :
Mercredi 24 mars : de 14 h à 18 h.
Jeudi 25 mars : de 10 h à 22 h
Vendredi 26 et samedi 27 mars :
de 10 h à 18 h.
Dimanche 28 mars : de 10 h à 16 h.

VERNISSAGE : jeudi 25 mars 2021 : de 19 h à 22 h.

PRÉSENTATION DES ŒUVRES

ACCROCHAGE

Les œuvres présentées doivent être signées, non encadrées, prêtes à l'accrochage avec les côtés des toiles peints ou soignés.

Fixation par deux pitons à l'intérieur du cadre, reliés par une corde (pas de crochet central). Adapter la fixation au poids et à la taille de l'œuvre.

Chaque tableau doit être identifié au dos à l'aide d'un cartel indiquant : le nom et prénom de l'auteur, le titre de l'œuvre, l'année, la technique, le format et le prix.

Chaque artiste est responsable de son attache.

Aucun changement de tableau, de titre, technique, format ou prix ne sera possible après la date de la sélection par le comité.

Le comité sera libre de refuser le jour du dépôt des œuvres, toute œuvre ne correspondant pas aux critères de l'exposition. Aucun recours ne sera possible.

LOGISTIQUE ET STOCKAGE DES ŒUVRES

L'artiste s'occupe du transport de ses œuvres. L'association assume les permanences dans les horaires d'ouverture du lieu d'exposition : Palais de Bondy. Les artistes sont les bienvenus durant ces horaires s'ils désirent promouvoir leur travail. Au-delà des horaires de l'exposition, les œuvres ne seront pas gardiennées par l'association. Les œuvres devront impérativement être retirées soit le dimanche 28 mars de 16 h à 17 h, soit le mardi 30 mars de 10 h à 12 h.

Paraphe de l'artiste :

VENTE DES ŒUVRES

Les artistes exposants souhaitant vendre leur œuvre doivent être fiscalement déclarés en BNC (n° SIREN/SIRET) et identifiés au régime de sécurité sociale des artistes auteurs par la Maison des Artistes (n°Mda). S'ils sont primo-vendeurs, ils doivent s'y engager en cas de vente.

Une fois la sélection faite et l'artiste informé, en cas de vente de l'œuvre sélectionnée pour le Salon, celle-ci devra impérativement être exposée au Salon Tony Tollet 2021, et figurer dans le catalogue.

DROIT À L'IMAGE

L'artiste autorise l'association à reproduire et à utiliser les œuvres sélectionnées à des fins de promotion de l'exposition. L'association se conserve le droit après l'événement de publier les images de l'exposition sur son site internet et sur ses réseaux sociaux (Facebook et Instagram).

PROMOTION DE L'EXPOSITION

L'association s'engage à promouvoir à ses frais l'exposition (communiqué de presse, réseaux sociaux, site internet, diffusion des supports d'information) et à fournir aux artistes :

- une invitation au format numérique.
- 10 cartons d'invitation et 1 affiche seront à la disposition de l'artiste au siège de l'association 24 avenue Edouard Aynard à Ecully.
- 1 catalogue de l'exposition sera remis à l'artiste le jour du dépôt des œuvres.

Catalogue :

Un catalogue est édité avec une photographie de l'œuvre, un texte fourni par l'artiste sur sa démarche artistique, ses coordonnées et celles de l'éventuelle galerie qui le représente.

Vernissage :

Judi 25 mars 2021 : de 19 h à 22 h.

L'association organise ces salons pour des rencontres entre artistes autour de Tony Tollet, aussi, sauf cas de force majeure, l'artiste s'engage à être présent lors du vernissage.

ASSURANCE

Chaque artiste est responsable de ses œuvres et du matériel qu'il utilise, il prête ses œuvres et renonce à tout recours contre l'association Tony Tollet. Les artistes peuvent assurer leurs œuvres, s'ils le jugent nécessaire.

RÉSILIATION

L'association se réserve le droit d'annuler l'exposition, en cas de force majeure.

Dans l'éventualité où l'artiste annulerait l'exposition ou serait incapable de respecter les délais prévus, sauf cas de force majeure, les frais de participation au Salon resteront dus à l'association Tony Tollet.



PRIX TONY TOLLET

**réservé aux artistes
de moins de 35 ans**

Dans le cadre du Salon, l'association Tony Tollet organise la 2^e édition du « Prix Tony Tollet » afin de récompenser le travail d'un jeune artiste de moins de 35 ans.

L'association Tony Tollet, créée en 2008 a pour objet « *La mise en valeur de l'art et le soutien à l'émergence de jeunes artistes, notamment au travers de l'œuvre de Tony Tollet (1857-1953) artiste peintre et professeur de dessin.* »

Les artistes concourant pour le Prix Tony Tollet sont exposés au sein du Salon Tony Tollet du 24 au 28 mars 2021 au Palais de Bondy à Lyon.

Les artistes sont sélectionnés par un jury indépendant.

La marraine du Salon et du Prix Tony Tollet est Dalva Duarte, artiste internationale brésilienne.

Le lauréat bénéficiera d'une dotation de 2000 euros sous forme de chèque.

Les artistes choisissent de participer soit au Salon, soit au Prix Tony Tollet.

Dossier de candidature et règlement du Prix téléchargeables sur le site www.tonytollet.org

Paraphe de l'artiste :

FICHE D'INSCRIPTION

À RETOURNER AVANT LE 30 OCTOBRE 2020

Association Tony Tollet : 24 Avenue Edouard Aynard 69130 Ecully

Artiste :

Nom, Prénom :

Pseudonyme :

Nationalité :

N° Siret :

Adresse postale :

.....

Tél. portable :

E-mail :

Site web :

Titre du tableau présenté	Année	Format L x h	Technique	Prix
1.				

Titres des tableaux facultatifs en option	Année	Format L x h	Technique	Prix
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				

Paraphe de l'artiste :

FICHE D'INSCRIPTION (SUITE)

À RETOURNER AVANT LE 30 OCTOBRE 2020

Association Tony Tollet : 24 Avenue Edouard Aynard 69130 Ecully

TO DO LIST

COMMENT DÉPOSER SA CANDIDATURE POUR LE SALON TONY TOLLET ?

I - Envoyez par mail à : contact@tonytollet.org

- La photo numérique de l'œuvre principale présentée, en format JPEG (300 dpi) légendée : **salon Tony Tollet 2021 - nom - prénom de l'artiste - titre de l'œuvre.**
- Un texte de présentation de la démarche artistique de l'artiste.
- Un fichier d'une sélection de photos de maximum cinq œuvres en format JPEG (300 dpi), légendé : **nom - prénom de l'artiste**, nous permettant de découvrir votre travail.
- Biographie.
- Facultatif :** Chaque artiste s'il le souhaite peut présenter en plus de l'œuvre principale une à cinq œuvres supplémentaires répondant à la thématique de l'intimité et de formats libres (format JPEG à 300 dpi).

II - Envoyez par courrier à : Association Tony Tollet,
24 avenue Edouard Aynard - 69130 Ecully

- La fiche d'inscription remplie et signée. (En PJ).
- Le règlement signé et chacune des pages paraphée
- Un chèque du montant du règlement des frais de dossier d'inscription s'élevant à 15 euros.
- Une enveloppe timbrée à votre adresse.

L'artiste déclare avoir pris connaissance du règlement du Prix Tony Tollet 2021 et avoir paraphé les pages 2 à 5.

Lu et approuvé,

le :

Signature de l'artiste